

Règlement du Concours ID

Article 1 : Présentation du Concours

Initié par **airelle en Limousin**, le concours ID récompense depuis 2006, les jeunes entrepreneurs ayant mené un parcours particulièrement exemplaire (que ce soit par leur implication dans les différentes démarches de construction de projet, leur intégration de leur futur métier de chef d'entreprise ou responsable associatif, les difficultés qu'elles auront pu surmonter, ou encore la viabilité et les perspectives de pérennisation).

L'organisateur du concours souhaite également valoriser le rôle et l'action de réseaux d'accompagnement à la création dans:

- l'appui à la construction du projet de création ou de reprise,
- le soutien à la pérennisation de l'entreprise/association.

Article 2 : Les participants

Toute personne, physique ou morale, immatriculée au centre de formalité des entreprises dont elle dépend (CCI, CMA, Chambre d'Agriculture, Urssaf, Préfecture) de 18 ans ou plus, résidant en Limousin et dont le siège ainsi que l'activité principale sont basés en Limousin, pourra concourir. Sont exclus les auto-entrepreneurs

Il devra également répondre aux conditions suivantes :

1. **Avoir bénéficié d'un accompagnement** dispensé par un organisme de conseil en création d'entreprise/association.

2. **Avoir créé ou repris** une entreprise/association dans les deux années année qui précède l'inscription au Concours et au plus tard au 30 Avril de l'année en cours, quelle que soit la forme juridique adoptée. La date d'inscription fait foi.

Sont exclus les autoentrepreneurs.

Article 3 : Catégories, critères d'éligibilité et d'évaluation

Les candidats s'inscrivent au Concours ID dans différentes catégories selon les spécificités de leurs activités.

Depuis la création du concours l'association airelle Limousin propose trois catégories :

- Artisanat/commerce,
- Dynamiques rurales,
- Économie Sociale et Solidaire

A compter de 2010, airelle Limousin souhaite également valoriser les initiatives de création ou reprises sur les deux agglomération de la région en créant la catégorie dynamique urbaine.

Dans cette catégorie seront valorisés les personnes issus ou ayant créer une activité sur les quartiers prioritaires CUCS de la ville de Limoges

Article 4 : Les jurys, la sélection, les prix

Les candidats s'inscrivent en remplissant le dossier qui sera à leur disposition dans les locaux d'**airelle en Limousin** :

- 2, rue de la Croix Verte - 87000 LIMOGES
- ZA les vergnes 19330 Saint Germain Les Vergnes

Les dossiers sont également disponibles sur simple demande :

- par téléphone 05 55 33 14 79 (pour la Haute-Vienne) ou au 05 55 29 00 50 (pour la Corrèze).

- par mail : airelle.limousin@airelle.org ou airelle.correze@airelle.org

La date limite de dépôt des dossiers est fixées au vendredi 31 juillet 2010.

airelle en Limousin valide les candidatures au vu des éléments fournis et sous réserve de dossiers complets (accompagnés des pièces demandées).

En fonction du nombre de dossier réceptionnés, **airelle en Limousin** se réserve la possibilité d'effectuer une pré-sélection permettant de limiter le nombre de dossier par catégorie (le nombre maximal de dossiers par catégorie est porté à 7).

Jurys :

Les jurys sont composés dans la mesure du possible de représentants des partenaires du Concours, de professionnels de la création d'entreprise et de personnes assurant une complémentarité de compétences.

Les candidatures sont examinées sur audition des candidats. Les jurys délibèrent et nomment les lauréats. Ces derniers sont récompensés par un prix (dotations en numéraire ou en nature) remis lors de la Remise des Prix.

Prix :

Tous les premiers prix sont en numéraire. Les premiers prix attribués aux lauréats sont d'une valeur de 1.500 € (sauf disposition contraire modifiant le présent règlement). Dans le cas où une entreprise lauréate déposerait le bilan avant l'obtention du prix, ce prix serait annulé de fait.

Les jurys se réservent le droit d'attribuer des prix spéciaux après accord de l'organisateur avec dotation ou non.

Article 5 : Calendrier Prévisionnel

février 2010 : lancement du concours

31 juillet 2010 : date limite d'inscription

Octobre-novembre 2010 : jury et remise de prix

L'organisateur se réserve le droit de modifier ce calendrier.

Article 7 : Dispositions diverses

Tout participant au Concours ID s'engage à :

- prendre connaissance et accepter sans réserve le présent règlement,
- déclarer si son projet n'est pas sa seule propriété intellectuelle,
- participer aux jurys, ainsi qu'à la remise de prix, s'il est lauréat, ou à se faire représenter
- renoncer à tout recours concernant les conditions d'organisation du concours et les décisions des jurys.

Les organisateurs et les jurys ont le droit de regrouper plusieurs catégories ou d'en annuler une s'ils constatent un nombre insuffisant de dossiers. Ils ont le droit de refuser des dossiers incomplets ainsi que d'apprécier la catégorie dans laquelle sont inscrits les candidats.

Ils se réservent le droit d'attribuer ou de ne pas attribuer les prix s'ils estiment après examen des candidatures qu'elles ne répondent pas aux critères du concours.

Les jurys sont souverains de leurs décisions et n'ont pas l'obligation de motiver leurs décisions, qui sont sans recours.

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser et diffuser leurs images (via des supports papier et internet) et les éléments caractéristiques de l'activité de leur projet. Ils renoncent uniquement pour les besoins de ce concours à revendiquer tout droit sur leur image, ils acceptent par avance la diffusion des photographies pouvant être prises à l'occasion des jurys et de la remise des prix.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78 – 17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficieront d'un droit d'accès et de rectification aux informations communiquées auprès d'airelle Limousin (2, rue de la Croix Verte 87000 LIMOGES) et d'airelle Corrèze (Les Vergnes 19 330 Saint Germain les Vergnes)

En cas de force majeure, airelle Limousin se réserve le droit de reporter, d'écourter, de proroger ou d'annuler ce

Concours sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait. Les candidats s'interdisent toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Les candidatures remplies par les participants au Concours ainsi que les délibérations des jurys sont confidentiels.

Les personnes ayant à en connaître le contenu, sont tenues au secret professionnel le plus strict.

« Artisanat - Commerce »

Qui peut concourir ?

Tous les créateurs d'entreprise résidant en Limousin, quels que soient leur âge et le statut de l'entreprise, présentant une activité artisanale ou de commerce, installée et développée sur la région.

Critères d'éligibilité :

- création / reprise de l'entreprise ou de l'activité (prise en compte de la date de dépôt des statuts) entre le **1^{er} janvier 2008 et le 30 Avril 2010**,

- avoir bénéficié d'un accompagnement pour le montage du projet de la part d'un des membres du réseau de l'accompagnement à la création d'entreprise.

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet. Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques dont une seule peut être candidate.

Critères d'évaluation :

La sélection des candidatures s'opère sur la base des éléments suivants et par ordre de priorité :

1. L'initiateur : originalité du parcours, adéquation projet de création/personne, motivation/volonté d'entreprendre, qualités entrepreneuriales
2. L'entreprise : qualité de démarches effectuées avant création/qualité du montage de l'activité, caractère innovant, qualité de l'organisation interne/qualité des relations externes, viabilité économique/perspectives de développement et pérennisation
3. L'accompagnement : qualité et implication dans l'accompagnement, appropriation des apports de l'accompagnement
4. Dynamiques territoriales : adéquation de l'activité sur le territoire, impact positif et ancrage par rapport au territoire

Comment participer ?

Les candidats s'inscrivent en remplissant le dossier à leur disposition dans les locaux d'airelle Limousin :

- 2, rue de la Croix Verte - 87000 LIMOGES
- ZA les vergnes 19330 Saint Germain Les Vergnes

Les dossiers sont également disponibles sur simple demande :

- par téléphone 05 55 33 14 79 (pour la Haute-Vienne) ou au 05 55 29 00 50 (pour la Corrèze).

- par mail : airelle.limousin@airelle.org

La date limite de dépôt des dossiers est fixées au 31 juillet 2010.

Informations et contacts :

Tél. : 05 55 33 14 79
airelle.limousin@airelle.org
Contact : Marilyne RICHARD

05 55 29 00 50
airelle.correze@airelle.org
Charlotte VANDOMME

« Catégorie Dynamiques Rurales »

Qui peut concourir ?

Tous les créateurs d'entreprise résidant en Limousin, quels que soient leur âge et le statut de l'entreprise, installée et développée sur la région. Sont exclues de cette catégories les entreprises domiciliées sur le territoire de Limoges Métropole, des communes de Brive et Malemort, de Guéret et de Tulle.

Critères d'éligibilité :

- création / reprise de l'entreprise ou de l'activité (prise en compte de la date de dépôt des statuts) entre le **1^{er} janvier 2008 et le 30 Avril 2010**,

- avoir bénéficié d'un accompagnement pour le montage du projet de la part d'un des membres du réseau de l'accompagnement à la création d'entreprise.

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet. Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques dont une seule peut être candidate.

Critères d'évaluation :

La sélection des candidatures s'opère sur la base des éléments suivants et par ordre de priorité :

1. L'initiateur : originalité du parcours, adéquation projet de création/personne, motivation/volonté d'entreprendre, qualités entrepreneuriales
2. L'entreprise : qualité de démarches effectuées avant création/qualité du montage de l'activité, caractère innovant, qualité de l'organisation interne/qualité des relations externes, viabilité économique/perspectives de développement et pérennisation
3. L'accompagnement : qualité et implication dans l'accompagnement, appropriation des apports de l'accompagnement
4. Dynamiques territoriales : adéquation de l'activité sur le territoire, impact positif et ancrage par rapport au territoire, mobilisation des acteurs locaux, maintien ou création d'une activité de proximité

Comment participer ?

Les candidats s'inscrivent en remplissant le dossier à leur disposition dans les locaux d'airelle Limousin :

- 2, rue de la Croix Verte - 87000 LIMOGES
- ZA les vergnes 19330 Saint Germain Les Vergnes

Les dossiers sont également disponibles sur simple demande :

- par téléphone 05 55 33 14 79 (pour la Haute-Vienne) ou au 05 55 29 00 50 (pour la Corrèze).

- par mail : airelle.limousin@airelle.org

La date limite de dépôt des dossiers est fixées au vendredi 31 juillet 2010.

Informations et contacts :

Tél. : 05 55 33 14 79
airelle.limousin@airelle.org
Contact : Marilyns RICHARD

05 55 29 00 50
airelle.correze@airelle.org
Charlotte VANDOMME

« Catégorie de l'Economie Sociale »

Qui peut concourir ?

Des groupements de personnes, quel que soit leur âge, résidant en Limousin, dont l'activité porte essentiellement sur le territoire de la région et développant une activité économique dans le cadre d'une structure de l'économie sociale : coopérative, mutuelle, association, structure conventionnée par l'Etat dans le cadre d'une activité d'insertion par l'activité économique.

Critères d'éligibilité :

- création / reprise de l'entreprise ou de l'activité (prise en compte de la date de dépôt des statuts) entre le **1^{er} janvier 2008 et le 30 Avril 2010**,
 - avoir bénéficié d'un accompagnement pour le montage du projet de la part d'un des membres du réseau de l'accompagnement à la création d'entreprise.
- Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet. Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques dont une seule peut être candidate.

Critères d'évaluation :

La sélection des candidatures s'opère sur la base des éléments suivants, par ordre de priorité :

1. L'initiateur : originalité du parcours, adéquation projet de création/personne, motivation, originalité et complémentarité des parcours des personnes associées au projet
2. La structure : qualité de démarches effectuées avant création/qualité du montage de l'activité, utilité sociale, qualité de l'organisation interne/qualité des relations externes, viabilité économique (mixité des ressources publiques /privées)/perspectives de développement et pérennisation, dimension collective (prise de décision, relations internes)
3. L'accompagnement : qualité et implication dans l'accompagnement, appropriation des apports de l'accompagnement
4. Dynamiques territoriales : adéquation de l'activité sur le territoire, impact positif et ancrage par rapport au territoire

Comment participer ?

Les candidats s'inscrivent en remplissant le dossier à leur disposition dans les locaux d'airelle Limousin :

- 2, rue de la Croix Verte - 87000 LIMOGES
- ZA les vergnes 19330 Saint Germain Les Vergnes

Les dossiers sont également disponibles sur simple demande :

- par téléphone 05 55 33 14 79 (pour la Haute-Vienne) ou au 05 55 29 00 50 (pour la Corrèze).
- par mail : airelle.limousin@airelle.org

La date limite de dépôt des dossiers est fixées au vendredi 31 juillet 2010.

Informations et contacts :

Tél. : 05 55 33 14 79
airelle.limousin@airelle.org
Contact : Marilyns RICHARD

05 55 29 00 50
airelle.correze@airelle.org
Charlotte VANDOMME

« Catégorie Dynamiques urbaines »

Qui peut concourir ?

Tous les créateurs/repreneurs d'entreprise issus ou ayant créé une activité sur les quartiers prioritaires CUCS de la ville de Limoges , quels que soient leur âge et le statut de l'entreprise.

Critères d'éligibilité :

- création / reprise de l'entreprise ou de l'activité (prise en compte de la date de dépôt des statuts) entre le **1^{er} janvier 2008 et le 30 Avril 2010**,

- avoir bénéficié d'un accompagnement pour le montage du projet de la part d'un des membres du réseau de l'accompagnement à la création d'entreprise.

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet. Un projet peut être porté par plusieurs personnes physiques dont une seule peut être candidate.

Critères d'évaluation :

La sélection des candidatures s'opère sur la base des éléments suivants et par ordre de priorité :

5. L'initiateur : originalité du parcours, adéquation projet de création/personne, motivation/volonté d'entreprendre, qualités entrepreneuriales
6. L'entreprise : qualité de démarches effectuées avant création/qualité du montage de l'activité, caractère innovant, qualité de l'organisation interne/qualité des relations externes, viabilité économique/perspectives de développement et pérennisation
7. L'accompagnement : qualité et implication dans l'accompagnement, appropriation des apports de l'accompagnement
8. Dynamiques territoriales : adéquation de l'activité sur le territoire, impact positif et ancrage par rapport au territoire, mobilisation des acteurs locaux, maintien ou création d'une activité de proximité

Comment participer ?

Les candidats s'inscrivent en remplissant le dossier à leur disposition dans les locaux d'airelle Limousin :

- 2, rue de la Croix Verte - 87000 LIMOGES
- ZA les vergnes 19330 Saint Germain Les Vergnes

Les dossiers sont également disponibles sur simple demande :

- par téléphone 05 55 33 14 79 (pour la Haute-Vienne) ou au 05 55 29 00 50 (pour la Corrèze).
- par mail : airelle.limousin@airelle.org

La date limite de dépôt des dossiers est fixées au vendredi 31 juillet 2010.

Informations et contacts :

Tél. : 05 55 33 14 79
airelle.limousin@airelle.org
Contact : Marilyns RICHARD

05 55 29 00 50
airelle.correze@airelle.org
Charlotte VANDOMME